

MENTIONS LÉGALES, RGPD et CGV – LUMINA

ARTICLE 1 : MENTIONS LÉGALES

Le site internet, la marque et le service LUMINA sont exploités par l'entreprise individuelle de Magali Allioua :

- Nom commercial : PLIX / LUMINA
- Statut juridique : Entrepreneur Individuel (EI) sous le régime de la micro-entreprise
- Nom de la dirigeante / praticienne : Magali Allioua
- Adresse du siège social : 91 route des Romains, 67200 STRASBOURG
- Numéro de SIRET : 491 611 570 00020
- Adresse email de contact : contact@plix.fr
- Régime fiscal : TVA non applicable, article 293 B du Code Général des Impôts (CGI).

ARTICLE 2 : POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ & PROTECTION DES DONNÉES (RGPD)

2.1. Responsable du traitement

Le responsable du traitement des données à caractère personnel pour le service LUMINA est Magali Allioua (EI PLIX).

2.2. Données collectées

Dans le cadre des prestations de stimulation lumineuse immersive LUMINA (demande de devis B2B, réservation d'ateliers, questionnaires de préparation), nous collectons :

1. Données de contact B2B / Professionnels : Nom, prénom, fonction, entreprise, adresse email professionnelle, numéro de téléphone, adresse du siège ou du lieu de prestation.

2. Données relatives aux participants (Questionnaire préalable) : Confirmation de l'absence de contre-indications médicales majeures (ex. : épilepsie, troubles photosensibles) nécessaires à la sécurité de la séance.

3. Données de navigation (Cookies) : Données IP et statistiques anonymes de fréquentation.

2.3. Finalités du traitement

Vos données sont collectées pour :

- L'établissement de devis, la gestion contractuelle et la facturation des interventions LUMINA en entreprise ou événements.
- L'évaluation de l'éligibilité des participants aux séances de stimulation lumineuse pour des raisons de sécurité.
- La transmission d'informations logistiques et de consignes avant/après session.

2.4. Durée de conservation

- Données prospects / Devis : Conservées 3 ans à compter du dernier échange.
- Données clients & factures : Conservées pendant la durée de la prestation, puis 10 ans au titre des obligations comptables.
- Questionnaires préalables de sécurité : Détruits dans un délai maximal de 30 jours après la réalisation de la session.

2.5. Vos Droits

Conformément au RGPD et à la loi Informatique et Libertés, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition concernant vos données. Pour exercer ce droit, écrivez à contact@pplx.fr. En cas de litige non résolu, vous pouvez saisir la CNIL (www.cnil.fr).

ARTICLE 3 : SPÉCIFICITÉS DES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE (CGV) - LUMINA B2B

3.1. Réservation et Acompte

Toute réservation d'une expérience ou d'un atelier LUMINA B2B (« Expérience Essentielle », « Expérience Extended ») devient ferme à réception du devis signé assorti d'un acompte de 30 % du montant total. Le solde est payable à réception de la facture d'intervention.

3.2. Conditions d'annulation et de report d'intervention

- Plus de 14 jours avant l'événement : L'intervention peut être reportée sans frais à une date ultérieure convenue d'un commun accord.
- Entre 14 jours et 48 heures avant l'événement : En cas d'annulation pure et simple par le Client, l'acompte de 30 % reste acquis à l'Entreprise.
- Moins de 48 heures avant l'événement : L'intégralité de la prestation est due et sera facturée.

3.3. Logistique et Prérequis techniques sur site

Le Client professionnel s'engage à mettre à disposition un espace adapté (calme, obscurité possible ou pénombre, surface suffisante pour l'installation des postes et trépieds, prises électriques 220V aux normes). En cas d'impossibilité d'effectuer la séance du fait d'un manquement majeur de l'espace d'accueil fourni par le Client, la prestation reste entièrement due.

3.4. Sécurité, Photosensibilité et Responsabilité

La technologie de stimulation lumineuse intègre des fréquences stroboscopiques. Le Client s'engage à diffuser les contre-indications préalables transmises par LUMINA auprès de ses collaborateurs/participants. La praticienne se réserve le droit de refuser l'accès à la session à toute personne présentant une contre-indication médicale déclarée ou un état d'ébriété/altération.